

Paris, le 2 avril 2021

LA FDE, TUÉE DANS L'ŒUF !

Le 6 avril est une journée d'action pour défendre les services publics : parce qu'ils sont en charge de l'intérêt général, ils ne peuvent être laissés aux mains d'intérêts privés. Selon l'article 1er du Code de l'éducation, l'Éducation nationale est *la première priorité nationale*, la formation et le recrutement des enseignant·es sous statut Fonction publique est donc un enjeu essentiel.

Or, en présentant sa réforme de la Fonction publique (qui compte pour moitié des enseignant·es), Olivier Dussopt expliquait devant l'Assemblée nationale « *qu'une des mesures les plus emblématiques de ce texte est l'ouverture accrue du recours aux contrats* ». Le MEN et le MESRI déclinent cet objectif depuis plusieurs années déjà : réduction des postes offerts aux concours, contractualisation pendant les années d'études, hausse très significative de l'emploi des contractuel.le.s dans les établissements scolaires et universitaires. La déclaration du ministre Dussopt a officialisé ce choix politique.

La réforme en cours, de la formation des enseignant·es et des concours, tend à détruire la formation et le service public d'Éducation dont la mission doit demeurer une prérogative de la Fonction publique d'État, garante de l'égalité, la liberté, la neutralité. Pour cette raison, les formatrices et formateurs impliqué·es dans la formation des enseignant·es appellent à se mobiliser le 6 avril pour défendre les services publics.

Ils font un constat accablant sur cette "réforme" dénoncent une triste réalité :

- Fermetures de parcours de masters MEEF faute de moyens, au mépris des conséquences subies par les étudiant·es et contre toute ambition de démocratisation de l'accès aux métiers de l'enseignement ;
- Élaboration souvent sans aucune concertation de maquettes très contraintes, ne permettant pas un juste équilibre entre les dimensions disciplinaires, didactiques, de recherche et professionnelles, avec des volumes horaires à la baisse ;
- Incertitudes et incohérences sur les conditions de stage pour les étudiant·es : organisation, nombre et choix des lieux de stage, critères de recrutement des étudiant·es... ;
- Refus de réelles concertations, manque de transparence dans les décisions, et contournement des instances de concertation...

La mise en place de cette "réforme" ne doit pas être imposée à la rentrée 2021 !

Ce pilotage autoritaire et opaque est insupportable ! Cette "réforme", cohérente avec les projets gouvernementaux de destruction de la Fonction publique, ne vise pas à améliorer les conditions de formation des enseignant·es et CPE; au contraire, elle les dégrade et les détruit ! Elle dessine un service public d'éducation à plusieurs vitesses, soumis à des recrutements locaux, créant de fait une mise en concurrence des écoles et établissements et une inévitable inégalité pour les acteurs et les usagers.

Le 6 avril, les enseignant·es de la FDE exprimeront, par tous moyens, avec les autres acteurs et actrices de la Fonction publique et les usagers des services publics leur refus de ces orientations !

SUIVEZ-NOUS !



[SNESUPFSU](https://www.facebook.com/SNESUPFSU)



[@SNESUPFSU](https://twitter.com/SNESUPFSU)

SNESUP-FSU – 78 rue du Faubourg-Saint-Denis 75010 Paris
Tél. : 01 44 79 96 10 – sg@snesup.fr – www.snesup.fr